



%

# lignes d'attac

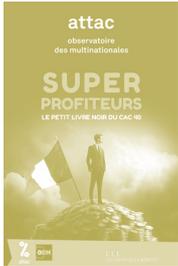
Dossier : 25 ans, toujours d'Attac !  
En défense de nos libertés publiques  
Pour une justice climatique mondiale  
JO 2024 : un grand projet inutile  
et imposé

numéro 135 octobre 2023

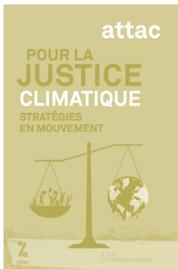
**Livres**

sur [attac.org/l/boutique](http://attac.org/l/boutique)

**Super profiteurs,  
le petit livre noir du CAC 40**  
Attac, éditions LLL, 2023



**Pour la justice climatique  
– stratégies en mouvement**  
Attac, éditions LLL, 2021



**Un monde en lutte  
rencontres et expériences  
militantes**  
Attac, éditions de l'Atelier, 2021



**Notes**

sur [attac.org/l/notes](http://attac.org/l/notes)

Bilan de la séquence retraites 2023  
Taxe sur les transactions  
financières : une mesure plus  
que jamais d'actualité.

**Assemblée générale d'Attac le samedi 18  
novembre 2023**

L'Assemblée générale 2023 se tiendra au CICP, le samedi matin 18 novembre à Paris, en même temps que la rencontre des comités locaux (RCL). Le vote portera sur les rapports d'activités et financier 2022, mais aussi sur un nouveau montant des adhésions à partir de 2024. Cette année, il sera possible de voter par internet sur un serveur sécurisé ou par correspondance comme les années précédentes, selon votre choix. Les modalités de vote seront envoyées par courrier fin septembre. N'oubliez pas de vous mettre à jour de cotisation si ce n'est pas le cas. Il vous faudra votre numéro d'adhérent pour voter, si vous ne l'avez plus, il faut envoyer un mail à [ag2023@attac.org](mailto:ag2023@attac.org).

**% bulletin d'abonnement  
lignes d'attac**

nom  
prénom  
adresse

code postal ville

courriel

- abonnement d'un an au tarif normal de 20€
- abonnement d'un an au tarif adhérent·e 12€

date  
signature

chèque bancaire ou postal à l'ordre d'Attac  
à retourner à

**Attac – service abonnements**  
21ter rue Voltaire 75011 Paris

**Attac**  
association pour la taxation  
des transactions financières  
et pour l'action citoyenne  
est un mouvement  
d'éducation populaire  
tourné vers l'action.  
Attac se mobilise  
contre l'hégémonie  
de la finance  
et la marchandisation  
du monde,  
pour des alternatives  
sociales, écologiques  
et démocratiques

éditeur de publication  
**Attac France**  
directeur de publication  
**Vincent Gay**  
secrétariat de rédaction  
**Nikolaz Berthomeau**  
et **Frédéric Lemaire**  
conception  
**Stéphane Dupont**

ont participé à la rédaction  
de ce numéro  
**Alfred Leclercq, Alice Picard,**  
**Anne Debregeas, Annick**  
**Makala, Brigitte Finas, Esther**  
**Jeffers, Esther Tricoit,**  
**Frédéric Viale, Gilles Sabatier,**  
**Isabelle Bourboulon,**  
**Jean-Marie Harribey,**  
**Lou Chesné, Marie-Claude**  
**Saget, Ophélie Gath, Raphael**  
**Pradeau, Sylvie Agard,**  
**Youlie Yamamoto.**

couverture  
**Stéphane Dupont**  
mouvement contre la réforme  
des retraites, Paris,  
24 mars 2023

illustrations  
**Stéphane Dupont** (p.9)  
**Nicolas Caldier** (p.13)

impression  
sur papier recyclé  
**Stipa Montreuil**

abonnement annuel  
4 numéros : 20€  
dépôt légal à parution  
ISSN 1620-8420  
CPPAP 0524G81654



SYNDICAT DE LA PRESSE SOCIALE

**21 ter rue Voltaire**  
**75011 Paris**  
**01 56 06 43 60**  
**[attacfr@attac.org](mailto:attacfr@attac.org)**



Lou Chesné, Vincent Drezet,  
Youlie Yamamoto  
et Alice Picard  
porte-paroles d'Attac France

**Forts de leur victoire de légitimité au printemps contre la réforme des retraites, les mouvements sociaux ne se sont pas démobilisés depuis. Des rencontres des Résistantes, sur le plateau du Larzac, à l'Université d'été des mouvements sociaux et des solidarités (UEMSS) à Bobigny, en passant par le convoi de l'eau, plusieurs milliers de personnes se sont rassemblées pour renforcer les luttes et notre détermination à résister au capitalisme, au patriarcat, au colonialisme. Ces mobilisations n'ont pas été seulement des temps propices à la réflexion et aux revendications mais aussi des espaces d'expérimentation au sein desquels nous avons prouvé qu'un autre monde était possible et qu'il était déjà en germes.**

**Le 31 août dernier, douze militant-es d'Extinction Rebellion et d'Attac étaient convoqué-es au tribunal de Bobigny pour avoir investi le terminal 1 de l'aéroport du Bourget, où décollent de nombreux jets privés. Quoiqu'en disent le juge et le procureur, il s'agissait bien d'un procès politique. L'occasion même, pour nos deux associations, de faire le procès des criminels climatiques. La responsabilité des ultra-riches dans les changements climatiques, par le biais de leurs émissions de CO<sub>2</sub> est écrasante. Il est urgent de les empêcher de décoller et l'inaction gouvernementale relève en la matière d'une complicité tout aussi criminelle.**

**Ce même gouvernement, qui refuse de prendre les mesures nécessaires à la justice climatique, se montre zélé lorsqu'il s'agit de criminaliser celles et ceux qui agissent contre les injustices. Le 11 juillet, Attac était auditionné par une commission d'enquête parlementaire. Au vu des débats, l'objectif de ses initiateurs semble clair : diviser les mouvements sociaux et écologistes en distinguant les « bons » des « mauvais ». Cela ne nous a pas empêché de nous mobiliser à nouveau le 23 septembre pour dénoncer les violences policières au sein d'une large coalition unitaire. Ne l'oublions pas : ces violences tuent et le meurtre du jeune Nahel n'était qu'un cas parmi d'autres.**

**En cette fin d'année, Attac fête ses 25 ans de lutte. De nombreux comités locaux ont prévu d'organiser des événements. A Paris, le 4 novembre, nous fêterons notre anniversaire à la Flèche d'or en mettant à l'honneur les trois piliers de notre association : l'expertise, l'éducation populaire et l'action citoyenne. L'accent sera mis sur la justice fiscale. Nous en parlerons en montant sur les planches, de manière rigoureuse, artistique, humoristique. Tourner en dérision le pouvoir macroniste et faire la fête, c'est aussi résister !**

## En défense de nos libertés publiques

### MOBILISATION

**La suspension de la dissolution des Soulèvements de la Terre, cet été en référé par le Conseil d'État, représente une respiration démocratique. Et une victoire d'autant plus précieuse dans un climat de répression accrue. Pour défendre les libertés publiques, nous ne désarmons pas !**

Depuis 6 ans, les alertes se succèdent. Pendant les manifestations retraites, la Défenseure des droits a déploré un nombre inquiétant de saisines pour violences policières, et la Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe a condamné lors d'une séance l'usage excessif de la force par les forces de l'ordre françaises. Le rapport de la Ligue des droits de l'Homme (LDH) concernant Sainte-Soline démontre un usage indiscriminé et disproportionné de la force policière. Les expert-es de l'ONU ont déjà déclaré leur inquiétude face à la violence de la police française.

Il n'y a pas que la doctrine du maintien de l'ordre française qui est épinglée jusque dans les plus grandes instances internationales. La Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe a également exprimé son inquiétude concernant le recul de la liberté d'expression. Les policiers ont procédé à de nombreuses arrestations de manifestantes accusé-es d'outrage au chef de l'État.

Les libertés associatives sont également mises à mal, comme en témoigne les attaques aux subventions d'Alternatiba Poitiers et la LDH, ou à l'agrément d'Anticor. Concernant la liberté de manifestation, les arrêtés d'interdiction sont devenus banals. Le motif du risque de troubles à l'ordre public est avancé, quand l'instrumentalisation politique est évidente. La répression s'étend et cette situation est d'autant plus inquiétante que les syndicats policiers multiplient les outrances et ont toute l'attention du gouvernement.

Il faut dire que le gouvernement cultive un rapport contrarié à l'État de droit : lois sécuritaires qu'il utilise pour réprimer l'opposition, arrêtés d'interdiction illégaux, atteintes à la liberté d'expression... Pendant la séquence retraites, la majorité des gardes à vues ont été levées sans poursuites. La Contrôleuse générale des lieux de privation de liberté a dénoncé, dans un

rapport, l'instrumentalisation de la garde à vue à des fins de maintien de l'ordre. La Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement a souligné que « les convictions politiques ou syndicales n'ont pas à être contrôlées ».

Cette dérive autoritaire s'accompagne d'un discours glaçant, tout droit inspiré de l'esprit et de la rhétorique de l'extrême-droite. Toute manifestation d'opinion divergente est discréditée car qualifiée de « violente », « radicale, extrémiste », « anti-républicaine » ou même de « terroriste ». Et c'est là où la crise démocratique se révèle. Un gouvernement qui se revendique de la démocratie, ne peut pas combattre les idées de son opposition par la stigmatisation et la répression.

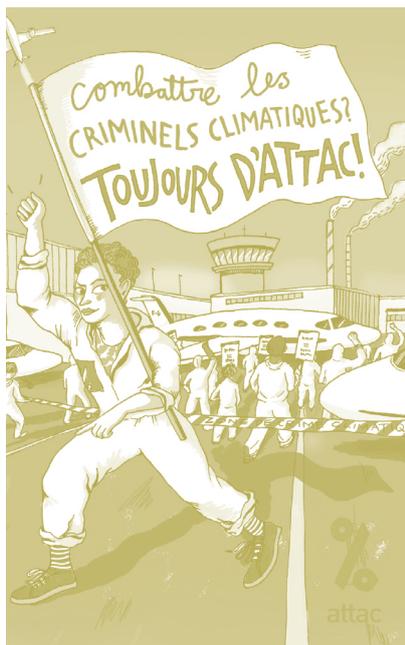
La situation est telle que même un procureur général près la Cour de Cassation, François Molin, a alerté sur ce durcissement autoritaire, rappelant que l'État de droit se définit par la garantie des libertés fondamentales et met en garde contre les « procès en terrorisation » de l'action politique et syndicale. La Commission d'enquête sur les groupuscules violents à laquelle Attac a été auditionnée cet été témoigne de cette dérive.

Depuis toujours, les violences policières et leurs méthodes sont d'abord expérimentées dans les quartiers populaires et les territoires ultramarins. Leur importation dans les mouvements sociaux pousse à des alliances nouvelles et des réflexions communes. La mort de Nahel a été un catalyseur. Le mouvement social s'est engagé dans un texte commun pour dénoncer ce meurtre et désigner l'État policier responsable.

Une convergence inédite et historique de plus de 120 organisations et collectifs de quartiers. Cette dynamique a continué par l'expression d'un soutien aux marches Adama et de la Coordination nationale contre les violences policières, toutes deux scandaleusement interdites. Ce cadre unitaire a symboliquement repris la rue le 23 septembre.

Le 13 octobre, s'inscrit dans ce mouvement. Ce sera le jour du procès du Commissaire Souchi, qui a donné l'ordre de la charge policière ayant blessé très grièvement Geneviève Legay. Pour la première fois en 70 ans un donneur d'ordre est sur le banc des accusés. Un scandale d'État, un dossier solide en faveur de Geneviève, c'est toute la chaîne de commandement qui pourrait tomber. Une occasion rare, jamais permise aux quartiers populaires qui pourtant sont en première ligne, de faire le procès des violences policières et de revendiquer une démocratie véritable, la préservation de nos droits et de nos libertés publiques.

**Youlie Yamamoto**



## On ne lâche rien ! **RENTRÉE**

Cet automne sera l'occasion de se mobiliser principalement sur deux axes : défendre les libertés publiques et désarmer les criminels climatiques. Le 13 octobre, aura lieu le procès du commissaire Souchi, responsable de la charge ayant grièvement blessé Geneviève Legay, qui constituera un temps fort de la lutte pour nos libertés, après la grande marche unitaire du 23 septembre pour la fin du racisme systémique, des violences policières et pour la justice sociale.

Nous continuerons également le combat pour désarmer les criminels climatiques, leurs jets privés et leurs multinationales. Après le délibéré du procès des activistes du Bourget le 14 septembre se tiendra, le 17 novembre à Grasse, le procès des activistes d'Extinction Rebellion et d'Attac suite à leur action à l'aéroport de Cannes-Mandelieu. Et, comme les années précédentes, nous organiserons une nouvelle mobilisation contre Amazon et son monde en novembre !

### Le bureau d'Attac

## Inflation par les salaires ou par les profits ? **ESCROQUERIE**

Depuis 2021, la reprise de l'inflation touche l'économie mondiale dans son ensemble. Les augmentations successives des taux d'intérêt par les banques centrales n'ont pas réussi à la contenir entièrement. Le plus souvent, il est dit que ce sont les salaires qui provoquent l'inflation. Et si c'étaient les profits, comme le suggèrent désormais des travaux de la Banque centrale européenne (BCE) et du Fonds monétaire international (FMI) ?

L'affaiblissement des gains de productivité du travail depuis plusieurs décennies a affecté les marges des entreprises, dans les pays dits développés ou émergents. Face à cette situation, les entreprises peuvent faire le choix d'augmenter leurs prix pour augmenter leurs taux de marge. Elles le font quand elles sont sûres de ne pas perdre des parts de marché et que leurs concurrentes font de même.

C'est exactement ce qui s'est produit courant 2021 : les firmes, au sein de certains secteurs comme l'alimentation, l'énergie, etc., ont réussi à s'entendre implicitement entre elles sur une augmentation de leurs prix. Cela s'est fait aux dépens des salaires réels qui ont baissé dans la valeur ajoutée brute des entreprises. Cette baisse remonte aux années 1980 et au tournant néolibéral : aujourd'hui la part des salaires est inférieure de 4 à 5 points de pourcentage par rapport à son niveau de la période pré-néolibérale alors que les profits des sociétés du CAC40 affichent des profits records. La crise sanitaire, économique, sociale et écologique a augmenté la dégradation de la condition salariale et les remises en cause des droits des travailleurs (retraite, protection sociale, services publics).

Dans une situation où la croissance est très faible et l'inflation forte, les hausses successives des taux des banques centrales ne résoudront pas le problème. Les superprofits des entreprises sont en priorité transformés en dividendes et rachats de leurs propres actions pour satisfaire les actionnaires plutôt qu'en investissements. Il est grand temps de mettre les politiques publiques au service de la bifurcation écologique, d'augmenter le pouvoir d'achat des salaires et des retraites faibles, de les indexer sur l'inflation, et de revaloriser les métiers et d'augmenter les salaires dans les secteurs à prédominance féminine pour promouvoir l'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes.

**Esther Jeffers**

## JO 2024 : un grand projet inutile et imposé GABEGIE

**Les Jeux olympiques (JO) 2024 à Paris ont toutes les caractéristiques d'un grand projet inutile et imposé (GPII). Décidé sans consultation des populations, budgétivore, énergivore, polluant, il est aussi le prétexte à une intensification de la surveillance des populations; il opère la gentrification de Saint-Denis où se déroulera la majorité des épreuves et est l'occasion de l'accélération de la métropolisation de l'Île-de-France.**

En somme, c'est un événement qui participe à la survie d'un système capitaliste dépassé, écologiquement et démocratiquement catastrophique. Il est temps que le mouvement social s'empare de ce sujet.

**Budget délirant.** Les infrastructures, notamment de transports, doivent être terminées à temps, et tous les dépassements sont pris en charge par la collectivité publique. Le projet du Grand Paris est utilisé à plein. À coup de milliards supplémentaires, les tunneliers et autres bétonneurs facturent leurs prestations pour que tout soit prêt à temps. Magie de la prestidigitation budgétaire, le surcoût énorme ne sera pas directement ni entièrement imputé aux JO mais au projet du Grand Paris. Dans le même temps, le gouvernement entend mener des politiques austéritaires pour satisfaire au sacro-saint remboursement de la dette publique. Pour les populations, cela veut dire moins de services publics et moins de protection sociale.

**Environnement sacrifié.** En dépit d'un discours promouvant des «*Jeux Verts*», on constate une bétonisation par le développement accéléré du Grand Paris. Chaque extension d'infrastructures de transports s'accompagne de projets d'urbanisme considérables qui accentuent la bétonisation. Quelques exemples : destruction d'une partie du Parc Valbon, des jardins ouvriers d'Aubervilliers, pollution du groupe scolaire Anatole-France. Le Grand Paris vise la métropolisation de l'Île-de-France qui a vocation à terme à doubler le nombre de ses habitants, avec toutes les conséquences environnementales d'une telle intensification. De surcroît, qui peut imaginer que déplacer entre trois et six millions de personnes lors d'un tel événement se fera sans coûts écologiques graves ?

**Saint-Denis gentrifié.** Saint-Denis recevra la grande majorité des épreuves, là se concentrent les travaux d'infrastructures de transports et les opérations d'urbanisme de grande ampleur. Déjà le prix de l'immobilier flambe. Avant l'été de nouveaux lots d'appartements neufs ont été vendus au double du prix pratiqué jusque là. Les populations locales, largement défavorisées et racisées, ne tiendront pas longtemps, elles partiront. Et se constitueront des habitats ghettoïsés des dizaines de kilomètres plus loin, cumulant les problèmes sociaux et environnementaux (les terres sacrifiées par cet étalement sont parmi les plus fertiles de France).

**Populations surveillées.** Les JO sont l'occasion d'accentuer les politiques sécuritaires liberticides. La loi olympique n° 2 est en réalité une loi de sécurité globale renforçant les pouvoirs de surveillance de la police par l'utilisation de toute une quincaillerie sécuritaire de haute technologie (généralisation des caméras algorithmiques, drones, scanner). L'espace public sera d'autant plus quadrillé, surveillé, normalisé. Les lois visant à lutter contre le terrorisme ont été utilisées systématiquement contre les mouvements sociaux et ont banalisé une surveillance policière de plus en plus profonde.

**Idéologie « du plus haut, plus vite, plus fort ».** On commence à en manger à tous les repas, l'idéologie de la compétition comme fin en soi va être accentuée. Elle est parfaite pour une société néolibérale du marcheou-crève porteuse de divisions sociales, d'inégalité et au final de destructions sociales et environnementales.

**Reculs sociaux.** L'énorme opération commerciale que sont les JO ne pourrait avoir lieu sans les 45000 bénévoles attendu-e-s. Travail gratuit, non pérenne, ils sont présentés comme un moyen de rapprocher de l'emploi les populations qui en sont les plus éloignées avec un appel insistant à la jeunesse de Saint-Denis. En somme, l'intégration sociale par le travail gratuit.

Rappelons que les réels bénéficiaires de cette opération sont les opérateurs de travaux publics, les entreprises de nouvelles technologies de la communication, l'industrie du tourisme, les sponsors et bien entendu le Comité international olympique (CIO), propriétaire de la marque «JO» et recevant à ce titre des droits de retransmission dont on ne connaîtra par le montant : le CIO est une organisation de droit suisse qui ne publie pas ses comptes. En somme, ce qui s'apparente à un paradis fiscal organise en France un événement polluant et destructeur.

**Frédéric Viale**

**Saccage 2024 organise la résistance.** Actions, réunions publiques, diffusion d'informations, nous avons prévu d'être très actifs.ves durant l'année qui nous sépare des JO, et même après !

Pour en savoir plus : <https://saccage2024.noblogs.org/>

## Le procès des jets privés

CRIMINELS CLIMATIQUES

Le 31 août 2023 s'est tenu au tribunal de Bobigny le procès de douze activistes d'Attac et d'Extinction Rebellion poursuivies en justice pour avoir bloqué et repeint avec de la gouache un terminal de l'aéroport d'affaires du Bourget un an plus tôt. Le procureur a eu beaucoup de mal à trouver l'angle sur lequel baser son réquisitoire tellement cette histoire de jets privés est grotesque. Ce fut d'autant plus compliqué pour lui après avoir entendu les déclarations des deux témoins.

Yamina Saeb, co-rédactrice du rapport du GIEC, a rappelé que le monde à +4°C vers lequel nous entraîne l'inaction politique actuelle est un monde invivable pour l'humanité. Et Dominique Plihon, universitaire et économiste, a enchaîné sur la notion de confiance interpersonnelle, qui traduit le fait que l'acceptabilité des efforts collectifs repose non pas sur la mise en place de sanctions mais plutôt sur le fait que ces efforts soient équitablement répartis et que tout le monde fasse sa part.

Et le moins que l'on puisse dire c'est que certains ne font pas leur part. Les utilisateurs de jets privés émettent chacun en une année 8000 tonnes de CO<sub>2</sub>, alors que les Français-es en émettent en moyenne 10 tonnes et les 50% les plus pauvres 5 tonnes. Pour respecter l'accord de Paris et rester en deçà des 1,5°C d'augmentation de température, la cible visée pour tout le monde est de 5 tonnes de CO<sub>2</sub> en 2030 et deux tonnes en 2050.

À la lecture de ces chiffres, il paraît plus logique de faire peser en priorité les efforts sur ceux qui ont le plus de marge de manœuvre, que ce soit en termes de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre (presque 4 000 tonnes de CO<sub>2</sub> dues à leurs déplacements de luxe en jets privés) ou de leurs moyens d'action (le patrimoine moyen des utilisateurs de jets privés s'élève à 1,3 milliard d'euros).

Or ce sont toujours les mêmes personnes que l'on retrouve dans cette catégorie : une poignée d'ultra-riches qui, non contents d'amputer déjà nos services publics via l'évasion fiscale, nous volent également notre avenir en participant à rendre notre planète invivable, alors qu'ils seront les derniers à en subir les effets.

Les vols en jets privés sont exactement le genre d'activité qui devraient être ciblés en priorité dans une politique globale de sobriété. Sans changement volontaire des pratiques, et sans interdiction de la part du gouvernement, notre responsabilité citoyenne est de maintenir la pression pour faire disparaître ce caprice ultra-polluant, étape incontournable vers des mesures socialement acceptables de lutte contre le réchauffement climatique.

Lou Chesné

## Une réforme des marchés de l'électricité qui aggrave le mal

ÉNERGIE

Après deux décennies de dysfonctionnements plus ou moins graves, la mise en concurrence du secteur électrique a entraîné depuis deux ans une crise économique et sociale majeure dans toute l'Union européenne.

Malgré des aides coûteuses pour l'État, dont le gouvernement vient d'annoncer la fin prochaine, les factures des entreprises et des communes se sont envolées de manière spectaculaire, provoquant faillites, délocalisation, inflation, blocage des investissements. Même les particuliers, dont le tarif réglementé a été plafonné par un bouclier tarifaire, ont subi une hausse de 4% en 2022 puis 25% en 2023. Le marché est le premier responsable de cette crise puisqu'il impose des prix de l'électricité indexés sur les prix du gaz. Or ces prix, incontrôlables et volatils, se sont envolés sans rapport avec l'évolution des coûts de production de l'électricité.

La solution à ce désastre devait venir de la réforme européenne du marché de l'électricité, annoncée depuis plus d'un an. On allait voir ce qu'on allait voir, il ne fallait surtout pas remettre en cause le marché sous peine de se retrouver dans le noir (*sic* !). La France allait négocier pied à pied, avec les autres États-membres, de nouvelles rustines pour «réparer» ce marché pourtant irréparable, sans jamais décrire exactement par quel miracle service public et équité de traitement pouvaient cohabiter avec la concurrence entre fournisseurs.

Ceux qui y ont cru en sont quittes. Mais même pour les autres, la pilule est amère car la réforme ne fera qu'aggraver les problèmes : elle rend le système électrique encore plus compliqué donc incontrôlable, elle entend développer des contrats privés entre producteurs et consommateurs, consistant à réserver les productions les moins chères – par exemple l'hydraulique ou le nucléaire amorti – aux grands consommateurs européens qui auront le mieux négocié : les autres se contenteront des productions les plus chères, c'est une nouvelle version du service public !

Quant aux tarifs réglementés de vente, qui étaient le dernier rempart aux envolées de factures spectaculaires (subies par les entreprises et communes qui n'en bénéficient plus), la réforme acte leur interdiction – sauf cas exceptionnel ! Il est clair que ni le gouvernement, ni l'Union européenne ne remettront sur pied le service public de l'électricité. C'est aux citoyens de s'emparer de cette question essentielle.

Anne Debregeas

## Partage de la valeur : faux-semblant ou révolution ?

### RÉPARTITION

**En même temps qu'il imposait au forceps une réforme des retraites et une réforme de l'assurance chômage, le gouvernement a fait transcrire dans la loi l'accord sur le dénommé « partage de la valeur », signé entre le Medef et plusieurs syndicats (CFDT, CFTC, FO et CFC-CGC). Un « partage » pourtant en trompe-l'œil...**

La loi sur le partage de la valeur oblige les entreprises de 11 à 49 salariés à mettre en place un dispositif de participation, d'intéressement ou de prime dite « Macron ». Il s'appliquera à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 aux entreprises générant un bénéfice net d'au moins 1 % du chiffre d'affaires pendant trois ans de suite. Il s'agit d'étendre le dispositif existant depuis l'époque gaullienne pour les entreprises plus grandes. 1,5 million de personnes en emploi seront concernées, s'ajoutant aux 9,5 millions qui perçoivent déjà ainsi quelque 23 milliards d'euros par an.

Le Medef s'est tellement félicité de l'accord obtenu des syndicats, sauf la CGT, qu'il faut en saisir la raison : ces dispositifs sont très largement exonérés de cotisations sociales. Une aubaine pour ne pas parler d'une autre répartition, véritable celle-là, de la valeur ajoutée et perpétuer le mythe de l'association capital-travail cher à la droite et qui séduit trop souvent certaines élites de gauche.

Or, cinq socio-économistes viennent de réaliser une étude pour les Économistes atterrés sur « La répartition de la valeur ajoutée »<sup>1</sup>. Elle montre que, en France, au cours des 50 dernières années de capitalisme néolibéral, la part salariale dans la valeur ajoutée brute (VAB)<sup>2</sup> des sociétés non financières (SNF) a baissé d'environ 4 points (de 69 à 65 %). Cette baisse n'apparaît plus lorsqu'on examine le partage de la valeur ajoutée nette, une fois soustrait de la VAB l'amortissement du capital productif.

C'est le point fort de cette étude montrant la hausse très importante de la part de la consommation de capital fixe (de 14 à 22 % de la VAB des SNF en un demi-siècle). La principale cause est le renouvellement accéléré des outils matériels et immatériels de production à l'ère de l'informatique et de la robotique. Il en résulte une forte baisse de la part des profits dévolue à l'investissement net, c'est-à-dire à celui préparant l'avenir, au moment même où surgit le besoin d'une bifurcation écologique de grande ampleur.

Cette évolution témoigne d'un aveuglement sur le court terme des grandes entreprises, au lieu de penser les investissements de transition qui devront être considérables. Cette courte vue est d'autant plus inquiétante que la progression de la productivité du travail est tombée à presque 0 % par an. La chute des taux d'investissement net n'y est sans doute pas pour rien, dans une période où s'est opéré aussi un basculement de l'économie vers les

services où la productivité progresse traditionnellement moins vite que dans l'industrie.

On comprend aussi que, dans ce contexte, la pression s'aggrave sur les travailleurs, qu'ils soient hommes ou femmes, en emploi ou au chômage, précaires ou avec un statut, pour rattraper sur leur dos une rentabilité qui, sinon, pourrait s'évaporer.

Dès lors, le partage de la valeur, façon Medef, est un faux-semblant qui s'inscrit dans l'engrenage de la dévalorisation de la condition au travail et des droits sociaux. Patronat et gouvernement préfèrent concéder des primes plutôt que du salaire, réduire le droit à la retraite plutôt que les profits, pendant que les allocations chômage régressent et sont soumises à des conditions très dures.

À l'opposé de cette politique en trompe-l'œil, l'étude citée dessine une autre voie : réduction drastique des dividendes et rachats d'actions pour améliorer les bas salaires et investir pour un avenir sobre, fiscalité beaucoup plus progressive en y intégrant les revenus du capital, et reprise de la tendance historique à la réduction du temps de travail. Car condition au travail, durée du travail et salaire sont l'expression d'une répartition de la valeur ajoutée juste ou injuste, préparant l'avenir ou mortifère, donnant un sens au travail ou perpétuant son aliénation.

### Jean-Marie Harribey

1 T. Dallery, J.-M. Harribey, E. Jeffers, D. Lang et S. Treillet, « La répartition de la valeur ajoutée » <https://www.atterres.org/partage-de-la-valeur-ajoutee-en-30-ans-la-part-revenant-aux-salaires-sest-erodee>. Présentation dans un diaporama : <http://harribey.u-bordeaux.fr/travaux/valeur/diaporama-repartition-va.pdf>. Les auteurs y expliquent que le champ des SNF correspond à celui où le rapport capital-travail est décisif dans l'économie.

2 La VAB se calcule en déduisant de la production des entreprises leurs consommations intermédiaires de matières premières et d'énergie.



## Budget 2024 : « la seule voie que le gouvernement considère, c'est l'austérité »

### ENTRETIEN

**Dans un contexte d'inflation persistante tirée par les profits et de ralentissement économique, les discussions autour du projet de loi de finances (PLF) 2024 s'annoncent tumultueuses. Ophélie Gath, membre de Solidaires et du Conseil d'administration d'Attac, répond à nos questions sur les orientations et les arbitrages annoncés par le gouvernement pour le budget 2024.**

**Pour commencer, un projet de loi de finances, c'est quoi et quels sont ses enjeux ?**

Un projet de loi de finances (PLF) détermine les recettes et les dépenses de l'État. Autrement dit, il prévoit les mesures fiscales nouvelles, autorise le gouvernement à percevoir des recettes et à lever l'impôt (c'est un point important) et prévoit quelles seront les recettes de manière précise, administration par administration.

**Le gouvernement a multiplié cet été les annonces concernant le PLF 2024. Diminution du poids de la dette, respect des objectifs européens de déficit public d'ici 2027... Ainsi que la fin des « boucliers tarifaires » contre l'inflation. C'est le grand retour de l'austérité ?**

Tout l'indique. À partir du moment où le gouvernement refuse de rééquilibrer le système fiscal en imposant véritablement les superprofits et en renforçant la progressivité, qu'il veut réduire la part des dépenses publiques alors que les besoins sont de plus en plus importants et sensibles en matière sociale et écologique... Il est clair que la seule voie que le gouvernement considère, c'est l'austérité.

**Les collectivités locales sont en particulier dans le viseur du gouvernement pour contribuer à l'effort de désendettement. Leur dotation resterait inchangée malgré l'inflation. Quelles conséquences anticiper ?**

Depuis quelque temps, l'État a pris la main sur les finances locales et les assèche avec la suppression de la taxe d'habitation sur la résidence principale et la baisse des impôts dits « de production ». Les collectivités territoriales ont pourtant des compétences importantes et réalisent la majorité de l'investissement public. Cette année encore, le gouvernement veut associer les collectivités à l'austérité, en visant prioritairement la baisse réelle des dépenses publiques locales. Or, concrètement, ces dépenses, ce sont les écoles et des dépenses sociales par exemple.

**Parmi les annonces du gouvernement, celle d'un rabotage des « niches fiscales » (comme la réduction Pinel pour le logement ou les allègements de charge, au-delà de 2,5 SMIC) et celle d'un « verdissement » du budget : taxes sur les concessions autoroutières et les aéroports, sur les billets d'avion, fin progressive de l'avantage fiscal accordé au gazole non routier, pour le BTP et l'agriculture, taxe « malus » appliquée aux SUVs... Effets de manche ou véritable fléchissement ?**

Le gouvernement a quand même besoin de recettes, y compris pour faire face à ses propres engagements en matière de déficits et de dette publique ! Il lui est par ailleurs difficile de maintenir certains dispositifs coûteux et anti-écologiques alors qu'il vante la publication de son « budget vert », qui comprend une cotation de toutes les dépenses publiques établies en fonction de leur impact environnemental. Donc il cherche ici et là, en essayant de « verdir », par-ci par-là, sa politique fiscale.

Quant aux politiques de défiscalisation immobilière ou d'allègements de cotisations sociales, les travaux qui s'intéressent à ces niches fiscales sont très critiques sur leur utilité. Mais ce ne sont pas quelques retouches à la marge qui infléchissent pour autant la politique du gouvernement, qui demeure « *pro business* » et axée vers l'offre, c'est-à-dire vers les entreprises, comme la première ministre l'a rappelée cet été devant le Medef.

Interpellé sur la hausse de certaines recettes, le gouvernement s'est empressé de confirmer que les principaux impôts n'augmenteraient pas, en particulier ceux qu'il a baissés depuis 2017. Les « acquis fiscaux » des plus aisés et des grandes entreprises, synonymes de plus d'injustice fiscale globale, ne sont hélas pas remis en cause. La doctrine fiscale du pouvoir n'a pas changé !

**Propos recueillis par Frédéric Lemaire**

### Mobilisation pour dénoncer l'autorisation de réaliser l'autoroute Castres Toulouse

Le projet d'autoroute entre Castres et Toulouse, vieux de 30 ans, est contesté par l'Autorité Environnementale et le Conseil National pour la protection de la Nature aux motifs que plus de 400 hectares de terres agricoles et de biodiversités remarquables vont disparaître sous le bitume.

Ce projet risque de balafrer les paysages, faire disparaître de nombreux arbres centenaires et fragmenter les habitats naturels d'espèces protégées menacées d'extinction, comme la loutre d'Europe. Il asséchera définitivement des zones humides et impactera les ressources en eau déjà laborieusement partagée par les habitants du Tarn.

De plus, ce projet va favoriser l'utilisation du trafic routier au détriment d'un projet de développement des transports collectifs comme le train et le bus dans les villages isolés. Enfin, le tracé de l'A69 épouse de quelques centaines de mètres la nationale actuelle... Une absurdité !

Il y a 3 ans, grâce à la mobilisation citoyenne, une victoire avait été obtenue contre l'État prêt à accorder une autorisation d'exploiter des carrières provisoires pour extraire des matériaux pour le projet de réalisation de l'autoroute A69.

Fort de cette victoire, le mouvement s'est développé et renforcé avec la création d'un collectif «La voie est libre» se fixant deux objectifs : dénoncer l'illégalité du projet A69 et organiser des mobilisations citoyennes contre ce projet inutile, injuste, écocide et climaticide. Au nom d'Attac Tarn, nous poursuivons notre contribution à ce collectif avec la confédération paysanne du Tarn et FNE Midi Pyrénées.

Le week-end de mobilisation contre l'A69 des 22 et 23 avril 2023 a connu une affluence citoyenne inespérée. Plus de 8 000 participant·es dans la joie et l'humour ont pendant deux jours médiatisé au niveau national notre combat local, avec l'appui solidaire de nombreux collectifs, comme les Soulèvements de la terre et Extinction rébellion.

Depuis, les travaux du concessionnaire ont repris et d'autres mobilisations sont envisagées. Nous avons déposé un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse pour dénoncer la maltraitance institutionnelle dont sont victimes les habitants du Tarn sud écartés du processus décisionnel. L'objectif : obtenir l'annulation rapide de ce projet inutile, injuste, écocide et climaticide et éviter le renouvellement du drame de Sivens présent dans la mémoire des Tarnais.

**Le comité local Tarn (Annick Makala et Alfred Leclercq)**

### Affaire Geneviève Legay : procès à Lyon le 13 octobre

Vendredi 13 octobre aura (enfin) lieu le procès dans «l'affaire Geneviève Legay», du nom de la porte-parole d'Attac 06 gravement blessée le 23 mars 2019 à Nice par une charge policière lors d'une manifestation de Gilets Jaunes.

Souvenez-vous : dès le lundi 25 mars, le procureur de Nice avait organisé une conférence de presse où il affirmait qu'aucun policier n'était entré en contact avec Geneviève. Emmanuel Macron avait affirmé que «cette dame n'a pas été en contact avec les forces de l'ordre» et avait tenu ces propos : «Quand on est fragile, qu'on peut se faire bousculer, on ne se rend pas dans des lieux qui sont définis comme interdits et on ne se met pas dans des situations comme celle-ci», tout en souhaitant à Geneviève «un prompt rétablissement, et peut-être une forme de sagesse».

Pourtant, en 2022, l'arrêté pris par le préfet des Alpes-Maritimes interdisant les manifestations des Gilets jaunes à Nice le 23 mars 2019 a été annulé par la Cour administrative d'appel de Marseille, qui a jugé disproportionnée l'atteinte portée à la liberté de se rassembler et de manifester.

Grâce aux révélations de Mediapart, au travail des avocats M<sup>es</sup> Arié Alimi et Mireille Damiano et à la mobilisation d'Attac, nous avons notamment obtenu le dépaysement de l'affaire à Lyon, la mutation-sanction du procureur de Nice, et un procès.

Ce sera un procès historique car c'est la première fois depuis 70 ans qu'un donneur d'ordre devra rendre des comptes devant la justice : en effet, ce n'est pas le policier ayant reconnu avoir frappé Geneviève qui sera en procès, mais le commissaire Rabah Souchi, qui avait ordonné la charge policière. Il sera jugé pour «*complicité par ordre de violence par personne dépositaire de l'autorité publique*» ayant «*entraîné une incapacité totale de travail supérieure à 8 jours*». En effet, le procureur de Lyon considère que cette charge policière «n'était ni proportionnée, ni nécessaire à la situation en cause». Les gendarmes avaient d'ailleurs refusé de participer à cette charge, le capitaine de gendarmerie considérant lui aussi qu'elle était «disproportionnée», puisque la foule était calme.

Rendez-vous à Lyon vendredi 13 octobre pour soutenir Geneviève et faire le procès des violences policières, pour toutes les victimes n'ayant pas la chance d'avoir un procès.

**Raphael Pradeau**

### Le Soulèvement de la montagne contre la ligne Lyon-Turin

Près de 5000 personnes de tous âges et origines sont venues en Maurienne en juin 2023 pour exprimer leur opposition à la nouvelle ligne Lyon-Turin. Et ce malgré la répression. Le Préfet avait en effet maintenu l'arrêté d'interdiction de manifester dans un très large périmètre, alors même que les onze organisations locales ayant déclaré la manifestation avaient accepté toutes ses demandes.

Un campement a néanmoins pu s'établir au-delà en deux jours, grâce à certains acteurs locaux et au soutien des Soulèvements de la Terre. La manifestation a eu lieu le samedi en dehors de la zone d'interdiction. Sur le trajet, malgré les négociations menées par les organisateurs, avec l'aide de députés français et européens, elle a rapidement été bloquée, d'où la colère d'une minorité de manifestants et des heurts limités.

Avec les organisateurs, Attac dénonce l'atteinte à la liberté de circulation et de manifestation ; la désinformation et les points de vue biaisés qui ont été relayés par quelques médias ; et le climat de peur qui a été instillé dans la vallée par Tunnel Euralpin Lyon-Turin (TELT), certains élus et médias. Non, il n'y avait aucun risque d'agression contre les personnes et encore moins d'enlèvement d'enfant ! Non, il n'y avait pas de projet de ZAD ni d'intention de déchaîner la violence !

Le dimanche ont eu lieu des débats avec des scientifiques sur les raisons de rejeter ce grand projet inutile. L'ampleur de la mobilisation a permis d'exposer médiatiquement ce projet de 2ème ligne de train et d'élargir aux niveaux national et international le débat démocratique qui n'a pas eu lieu. Convaincue d'œuvrer pour le bien commun et l'intérêt général, la coordination contre le projet continuera d'expliquer à la population et aux élus les raisons d'arrêter les travaux pour cette deuxième ligne Lyon-Turin : coût exorbitant (environ 30 milliards d'euros), atteintes graves à l'approvisionnement en eau de certaines communes, perte de terres agricoles...

Il faut très vite, et pour un coût bien moindre, renforcer la ligne existante et ainsi améliorer dès demain la qualité de l'air des vallées alpines. L'argent dégagé pouvant alors être investi aussi pour améliorer les transports du quotidien.

**Brigitte Finas**

### Une université solidaire

Du 23 au 27 août, l'Université d'été des mouvements sociaux et des solidarités (UEMSS) s'est tenue à l'Université Sorbonne Paris Nord, à Bobigny. Quelques semaines après la fin de la mobilisation contre la réforme des retraites et les révoltes qui ont soulevé les quartiers populaires suite à la mort de Nahel, les mouvements sociaux ont démontré leur force et leur détermination à lutter contre un système destructeur du vivant et de nos libertés. Au travers de 150 ateliers, modules et forums mais aussi de 50 activités culturelles et sensibles, plus de 2000 participant·es ont resserré les liens et affûté leur analyse des diverses oppressions capitaliste, hétéropatriarcale, validiste, suprématiste, pour ne citer qu'elles.

Ces journées ont été un vrai succès. Il reste encore du chemin à parcourir, mais l'éducation populaire infuse peu à peu la démarche de nos rencontres estivales. Les formats des activités se sont diversifiés et font davantage la part belle à l'expérience et aux apports des participant·es. Cette transformation se produit sans que les savoirs critiques transmis soient moins exigeants. Ces derniers nourriront notre militantisme en nous aidant à remettre systématiquement en cause les idées reçues qui empêchent d'imaginer qu'un autre monde est possible. Mais la lutte n'est pas faite que de réflexions purement intellectuelles. Elle nous anime intimement. Sa dimension sensible a été mise à l'honneur cette année, par le biais de plusieurs ateliers et d'une plénière. La lutte nous rassemble au-delà des frontières et les intervenant·es internationaux ont insufflé de l'énergie internationaliste dans les salles de cours et les amphithéâtres.

Durant cinq jours, nous avons collectivement incarné la transformation sociale pour laquelle nous nous battons au quotidien. Par notre auto-organisation, nous avons fait la démonstration que le pouvoir peut être bel et bien (re)pris par les citoyen·nes. Grâce au travail de l'équipe anti-oppressions, nous avons prouvé qu'il était possible de s'organiser pour ne pas reproduire les dominations et rapports de pouvoir qui structurent la société dans son ensemble. Nous avons réfléchi en situation à ce que signifie être allié·e ou complice d'une lutte.

Toutes ces réflexions et expérimentations construisent solidement et renforcent nos résistances contre nos ennemis : l'extrême-droite et le néolibéralisme autoritaire.

**Alice Picard**

## Pour une justice climatique mondiale

**Derrière les beaux discours et les déclarations pleine d'emphase, le sommet pour un nouveau pacte financier mondial, organisé fin juin par Emmanuel Macron à Paris, a exposé au grand jour les orientations délétères de la finance verte et des politiques de développement. Un changement de cap est urgent et nécessaire : il faut mettre un terme au pillage des pays du Sud et dégager des financements pour régler la dette climatique.**

Les 22 et 23 juin s'est tenu à Paris le Sommet pour un nouveau pacte financier mondial, qui avait été appelé des vœux d'Emmanuel Macron et de Mia Mottley, la première ministre de la Barbade, lors de la dernière conférence climatique des Nations unies (COP27) en novembre 2022. Sur le papier, cette initiative se donnait pour vocation de rassembler de nombreux gouvernements et représentants du secteur privé à Paris pour discuter des financements à destination des pays les moins avancés et des pays les plus vulnérables au changement climatique.

Nombre de ces pays subissent de plein fouet une crise multiple dans un contexte post-pandémie : une crise budgétaire liée aux difficultés économiques mondiales et à la hausse des taux directeurs des grandes banques centrales, qui se traduit par un surendettement chronique de nombreux pays à faible revenu. Selon un rapport des Nations unies, en novembre 2022, deux tiers de ces pays étaient soit à haut risque soit déjà en situation de surendettement. Au point de faire resurgir la menace d'une crise de la dette des pays du Sud.

Aux difficultés budgétaires majeures de ces pays s'ajoute la menace du réchauffement climatique qui affecte déjà de nombreux pays à faible revenu, alors même qu'ils ne disposent pas de marges de manœuvre budgétaire pour y faire face. Le sommet organisé par Emmanuel Macron se présentait comme un lieu de discussion pour apporter des réponses à ces enjeux. Pourtant loin des grands discours, ce sommet s'est surtout révélé un sommet du *greenwashing* et de l'imposture climatique.

### Des solutions de marché

Sous prétexte d'apporter des financements et des marges de manœuvre aux pays en difficulté, ce sommet a mis en avant des solutions de marché à la crise climatique qui vont davantage renforcer le pouvoir des institutions financières et des créanciers.

Le sommet a mis l'accent sur l'implication et le rôle du secteur privé dans la lutte contre le changement climatique. Il s'agit ainsi de mettre en place des instruments pour « dérisquer » (sur fonds publics) le financement des entreprises dans les pays en difficulté pour les fonds d'investissement et investisseurs des pays du Nord.

Il s'agit également d'accroître le financement par les fonds d'investissement des « infrastructures vertes » dans les pays du Sud, à travers de nouveaux instruments financiers ou l'apport de fonds publics. Deux des quatre groupes de travail du sommet sont dédiés à ces questions.

Le sommet a également abordé la question de la dette des pays du Sud, dont certains font face à un surendettement qui asphyxie les budgets publics et empêche toute politique d'adaptation au changement climatique. Mais les propositions abordées se refusent à remettre en question un système inique d'endettement qui organise le transfert continu de ressources du Sud vers le Nord, exacerbant la pauvreté et les inégalités. Comme le souligne le CADTM, « Depuis 1980, les pays du Sud ont remboursé 18 fois ce qu'ils devaient en 1980 mais dans le même temps, leur niveau d'endettement a été multiplié par plus de 12 »<sup>1</sup>.

Une série d'innovations et de nouvelles clauses sont censées aménager le carcan de la dette pour les pays les plus touchés : clauses de catastrophes permettant d'alléger le poids des remboursements, nouveaux instruments de dette (*debt for climate swaps*) prévoyant un aménagement du poids de la dette en échange d'investissements « verts » et d'une forme de financiarisation des ressources naturelles. Toutes ces mesures prévoient de recourir à des prêts, donc accroître l'endettement des pays du Sud, pour leur apporter des marges budgétaires.

Le sommet n'a pas abordé la question de la fin du financement des énergies fossiles ou de la transition énergétique, ni la question de la taxation des entreprises pétrolières. Il n'a pas non plus évoqué le financement du « fond sur les pertes et dommages » (*loss and damage fund*) décidé lors de la COP27.

Des propositions de nouvelles taxes internationales ont certes été avancées, comme la taxe carbone sur le transport maritime ou la taxe sur les transactions financières mais à défaut de réelles négociations et d'une véritable volonté politique, elles risquent de s'avérer de simples effets d'annonce sans réelle ambition.

Alors même qu'il faudrait un changement de paradigme en matière de financement de la lutte contre le changement climatique pour permettre aux pays du Sud de faire face aux urgences, le sommet s'en tient ainsi à des effets de manche ou à des mécanismes de marché : rien qui soit à la hauteur des enjeux.

### Un sommet illégitime

Le sommet pour un nouveau pacte financier mondial s'est par ailleurs avéré un sommet illégitime qui exclut de la prise de décisions les pays du Sud et les organisations de la société civile. Leur participation effective dans la programmation du sommet et les groupes de travail a été minimale. Pour certaines ONG, la mise

UNE FINANCE PLUS VERTE



en place de ces groupes de travail ne serait qu'un moyen de légitimer des conclusions écrites d'avance.

Ce sommet, qui se donne les apparences d'une prise en considération des voix du Sud, a en réalité consacré les décisions prises entre gouvernements des pays les plus riches et les représentants du secteur privé. Il a laissé encore moins de place pour la société civile et les pays du Sud que les conférences climat de l'ONU.

Il est apparu, en définitive, comme une opération de *greenwashing* à grande échelle, lancée opportunément par un Emmanuel Macron souhaitant « repeindre en vert » son image et se faire passer pour un héraut du climat sur la scène internationale.

Avec pour seul horizon de persévérer dans des orientations délétères – inaction climatique, solutions de marché – qui n'apportent aucune solution à l'urgence climatique à laquelle sont confrontés en première ligne les pays du Sud, sans jamais remettre en cause la logique même d'un modèle destructeur pour les peuples et la planète.

D'autres orientations sont pourtant possibles et nécessaires, pour changer de paradigme en matière de financement des urgences climatiques. Il faut commencer par mettre un terme au pillage des pays du Sud. Des annulations massives de dettes qui sont nécessaires ainsi que des financements directs pour permettre aux pays du Sud de faire face au changement climatique (adaptation mais aussi réparations). Des mesures pour lutter contre l'évasion fiscale doivent être mises en œuvre pour permettre à ces pays de dégager des marges de manœuvre budgétaire, en empêchant les fuites de capitaux. Cela pourrait passer par un échange automatique d'information, sans exemption, réciproque et multilatéral, un registre mondial des sociétés écran, un cadastre financier mondial...

La remise en cause des traités de libre-échange et des traités d'investissement qui livrent les économies des pays du Sud aux appétits des multinationales.

Pour répondre à l'exigence de justice climatique, il est urgent de dégager des financements. Il faut en finir avec les effets d'annonce sur les taxes internationales. Une taxe sur les transactions financières ou une fiscalité carbone ambitieuses pourront abonder les fonds à destination des pays les plus vulnérables au changement climatique (comme le fond de pertes et dommages). De manière générale, la taxation des pollueurs doit être un principe de base pour générer de nouveaux financements. Les banques centrales doivent orienter leur politique monétaire pour faciliter le financement de la transition.

Le principe de justice climatique doit guider l'action des institutions financières internationales : l'exploitation que subissent les pays du Sud depuis la colonisation constitue une dette climatique et néocoloniale qui doit être réglée par les multinationales et pays riches. La réforme de l'architecture financière mondiale, appelée des vœux du G77 et les mouvements pour la justice Nord/Sud, constitue une autre piste intéressante, ainsi que la mise en œuvre de la résolution de l'Assemblée générale de l'ONU de novembre 2022, proposée par les représentants africains de 54 pays pour une coopération et une convention fiscale internationales.

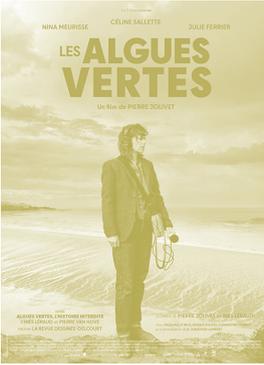
Enfin des lignes rouges sont nécessaires pour permettre la bifurcation écologique : il faut mettre un terme à l'extractivisme, et au financement de l'extraction de combustibles fossiles ainsi que des infrastructures qui y sont liées. De manière générale, certains principes de bonne gestion des budgets publics doivent prévaloir : le financement d'activités polluantes ou néfastes, comme les dépenses militaires, doit être limité. La progressivité du système fiscal doit être renforcé : revalorisation des impôts directs, des impôts sur la fortune, les donations et successions des plus riches.

Enfin, une reprise en main démocratique des institutions économiques et sociales qui régissent l'économie mondiale s'impose : institutions internationales telles que le Fonds monétaire international ou la Banque mondiale, banques centrales ou grandes multinationales. Différentes formes de contrôle citoyen ou démocratique doivent leur être imposés à tous les niveaux pour rompre avec l'exploitation des peuples et de la planète au profit d'une poignée d'ultra-riches.

**Un collectif d'Attac**

<sup>1</sup> CADTM, « Abolir les créances illégitimes et odieuses réclamées par les pays d'Europe à des tiers et donner la priorité absolue à la garantie des droits humains », 2020.

## À VOIR A LIRE



### Les Algues vertes

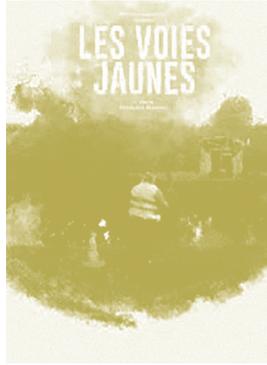
Si vous ne connaissez pas l'histoire de la journaliste Inès Léraud qui s'est installée en Bretagne en 2015 où elle a vu les effets sur l'écologie, les animaux et le vivant du système agroalimentaire breton, si vous n'avez pas écouté son Journal breton sur France Culture et si vous n'avez pas lu la bande dessinée *Algues vertes, l'histoire interdite*, écrite avec Pierre Van Hove en 2019, il est temps de voir le film *Les Algues vertes* qui en est l'adaptation au cinéma.

Des intimidations reçues par certains témoins ou tentatives de décrédibilisation des enquêtes jusqu'au tournage contrarié pour des raisons diverses, l'industrie agroalimentaire a tenté d'imposer la loi du silence autour de ce désastre environnemental provoqué par les dérives de l'agriculture intensive. Même si le film est plutôt scolaire, il a le mérite de la clarté en dressant le portrait de la femme engagée qu'est Inès Léraud, interprétée ici par Céline Sallette. Les familles des victimes ainsi que les militant-es écologistes y figurent sous leur nom de famille confirmant le caractère documentaire du film.

**Sylvie Agard, groupe Cinéma**

#### Les Algues vertes

réalisation Pierre Jolivet, 1h47  
Sortie en salle le 12 juillet 2023



### Les Voies jaunes

Ce n'est pas un film sur les Gilets jaunes comme les autres : les Gilets jaunes, on les voit ici à peine. Photographe et documentariste, la réalisatrice Sylvestre Meinzer va chercher ailleurs que dans les manifestations et les actions la compréhension de ce mouvement hors-normes. Elle observe des lieux qui sont tellement familiers que plus personne ne les regarde. Quelques scènes disent la vie ordinaire, les paysages défilent sur une ligne qui va du Havre à Marseille, où la nature semble tranquille, et des voix anonymes se font entendre et se répondent : de l'évidence que chacun n'est pas seul à subir ce qui oppresse naît l'appel à se réveiller, l'envie de retrouver du sens, de réinventer de la convivialité, «comme une famille».

Le plus souvent en *off*, les témoignages de vie sont plutôt mesurés mais ils font entendre dans la détermination à changer le monde une réflexion politique venue de ceux qui se caractérisent eux-mêmes comme «les gens d'en-bas». Une image du film, celle d'une pancarte d'un chantier archéologique « Ici, nous fouillons, c'est votre histoire », résume bien une démarche qu'Attac ne peut que saluer.

**Marie-Claude Saget, groupe Cinéma**

#### Les Voies jaunes

réalisation Sylvestre Meinzer, 1h55  
Le film sort en salles le 15 novembre 2023, avant-premières de septembre à novembre



### Par la fenêtre ou par la porte

C'est l'affaire France Télécom-Orange : des décennies de combat, d'abord contre une privatisation rampante, puis contre des dirigeants dont l'unique boussole était le cours de l'action, n'hésitant pas à pousser dehors en un temps record 22000 personnes «par la fenêtre ou par la porte» selon les mots de Didier Lombard, l'ancien président. Un personnel en état de choc, de nombreux suicides, deux procès, avec à la clé des peines de prison pour les dirigeants, du jamais vu pour une entreprise du CAC40. Et la consécration d'une nouvelle arme de droit, primordiale pour les syndicalistes : le harcèlement moral institutionnel, qui ouvre une brèche importante dans un pouvoir de direction jusqu'alors inexpugnable.

Avec de nombreux témoignages, le film retrace les difficultés du syndicalisme face à l'individualisation du travail, à la tragédie des suicides, mais aussi sa capacité à s'unir et son inventivité pour faire de son combat une question d'intérêt général et l'ouvrir à toutes les composantes de la société.

**Isabelle Bourboulon**

#### Par la fenêtre ou par la porte

réalisation Jean-Pierre Bloc,  
90 min, 2023

Attac soutient sans réserve ce film et vous invite à le faire connaître autour de vous. Pour accompagner des projections-débats dans votre ville, au cinéma ou dans tout autre salle équipée : [programmation@parlafenetreouparlaporte.fr](mailto:programmation@parlafenetreouparlaporte.fr)

## À VOIR A LIRE



### On ne dissout pas un soulèvement

Ce livre a été rédigé dans l'urgence lorsque le ministre de l'Intérieur a émis l'idée de dissoudre les Soulèvements de la Terre. Il est constitué de 40 courts textes, venant d'auteurs tels que Philippe Descola, Isabelle Stengers ou Baptiste Morizot, et de réseaux proches du mouvement. Le livre se présente sous forme d'un abécédaire, chaque texte traitant un mot, tel que «accaparement», «composition», «foncier» ou «soin». Contrairement à ce que l'on pourrait attendre, le livre ne constitue pas un *patchwork* hétérogène, mais au contraire une sorte de corpus décrivant les idées qui constituent le socle de ce mouvement. On lira donc par exemple ce que l'on entend par désarmement, que d'autres appellent sabotage, ou la question de la stratégie d'alliance large avec d'autres organisations («composition»), la question du foncier, la question du vivant, l'internationalisme, au travers notamment du texte «indigène». Parole est aussi donnée aux nouveaux réseaux récemment créés et proches du mouvement, comme les réseaux de cantines, les naturalistes des terres, et la base arrière assurant le soin lors des manifestations. Ces quarante textes montrent ainsi que les Soulèvements de la Terre sont aussi un mouvement de pensée, donc impossible à dissoudre.

**Gilles Sabatier**

**On ne dissout pas un soulèvement. 40 voix pour les Soulèvements de la Terre**  
éd. Seuil, coll. Anthropocène, 2023

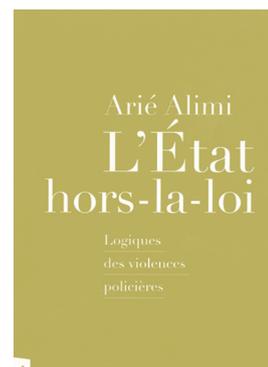


### Amazon, le tout puissant ?

Comment quelques citoyen·nes d'un petit village, au départ isolé·es et armé·es de leur seule colère, vont-ils réussir à faire plier le géant du commerce en ligne ? C'est la question que pose Laure Fayard-Damane, qui mobilise ici les outils de la science politique pour comprendre la capacité d'un petit groupe de personnes, éloignées des lieux de pouvoir, à se mobiliser et à créer une large coalition, jusqu'au point de gagner face à Amazon, alors empêchée de construire un entrepôt géant à Fourrières dans le Gard. Le livre interroge l'apport d'associations nationales, en particulier d'Attac, pour transformer une mobilisation locale en une lutte d'envergure nationale, voire internationale (jusque dans le *New York Times*), et pour éviter ainsi que la lutte soit réduite à la défense d'intérêts particuliers (de l'ordre du «*Nimby*») et soit menée au nom de l'intérêt général, autour du mot d'ordre «Amazon, ni ici ni ailleurs». Un des intérêts du livre est de montrer comment cette lutte victorieuse a su utiliser des répertoires d'actions très variés (du recours au droit à la manifestation en passant par la pétition, l'expertise ou les réseaux sociaux) et comment elle a contribué à la politisation de citoyen·nes pourtant soucieux·es de ne pas apparaître comme politisé·es.

**Raphaël Pradeau**

**Amazon, le tout puissant ? Socio-histoire d'une mobilisation locale**  
Laure Fayard-Damane  
éd. L'Harmattan, février 2023



### L'État hors-la-loi

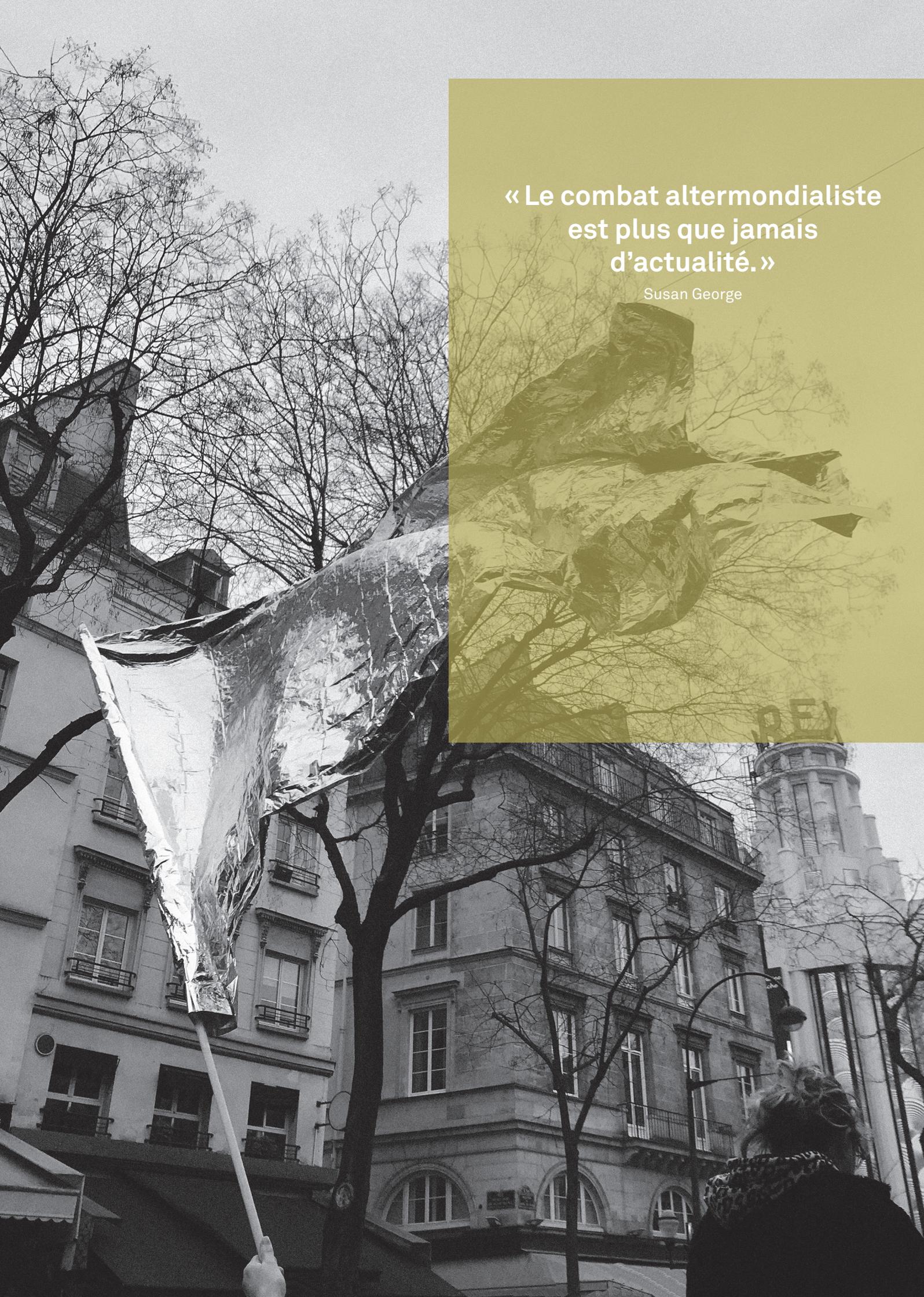
La multiplication des violences policières, des morts et des blessés qu'elles ont entraînés, a rappelé à quel point l'usage de la force est corrélé au pouvoir d'État. Discipliner, punir, instaurer ou restaurer un rapport de domination, territorialiser l'espace public, l'espace privé, les flux de circulation et, dans les cas les plus extrêmes, exprimer une violence pure – celle de l'antique pouvoir de vie et de mort –, telles sont les différentes fonctions des violences policières.

Fondé sur l'analyse des dossiers judiciaires auxquels l'auteur a eu accès, ce livre montre que les armes, les techniques, les pratiques et les objectifs, ainsi que les réactions politico-médiatiques et les traitements judiciaires diffèrent selon que les violences policières ciblent une expression politique, l'exercice d'une liberté de circulation ou la simple appartenance ethno-raciale.

Cette distinction permet de mieux saisir les rapports de pouvoir qui s'expriment entre l'État et la population et entre la police et des groupes sociaux déterminés. Elle offre aussi des prises pour tenter de répondre à une question plus fondamentale : la violence est-elle constitutive du pouvoir, un moyen de son exercice ou une condition de sa possibilité ?

**L'État hors-la-loi**

– **Logiques des violences policières**  
Arié Alimi  
éd. La Découverte, septembre 2023



« Le combat altermondialiste  
est plus que jamais  
d'actualité. »

Susan George